



MAIRIE DE VENTEROL  
24 rue du Bout du Monde  
26110 Venterol

04.75.27.91.11  
[mairie-venterol@orange.fr](mailto:mairie-venterol@orange.fr)

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026</b></p>
---

Date de convocation : le 24 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars à dix-huit heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Mireille BOTTERO (pouvoir à Martine Tourre).

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Il désigne un secrétaire de séance : Denis GALLAND.

Le Maire rappelle aux élus qu'il ne doit pas participer au vote des comptes administratifs. Par conséquent, il leur propose de désigner Monsieur GALLAND président à cette occasion. Les élus approuvent à l'unanimité.

**1/ DELIBERATION 2026-09 : COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2026**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026, reçu par courriel, affiché à l'hôtel de ville et publiés sur le site Internet de la mairie, ainsi que sur l'application CityAll. Aucune remarque n'est avancée. Les conseillers sont donc invités à signer le compte-rendu.

*Voté à l'unanimité*

**2/ DELIBERATION 2026-10 : CCBDP – CONVENTION DE GESTION DE LA SIGNALISATION  
D'INFO LOCALE**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

Le Maire rappelle que, depuis 2018, la CCBDP déploie, sur les communes volontaires, une Signalétique d'Information Locale (SIL). Ce dispositif permet d'indiquer aux usagers de la route les

pôles d'intérêt du territoire (produits du terroir, hébergements, sites touristiques ou culturels), ainsi que les équipements et services. La SIL s'inscrit dans une charte harmonisée, conforme aux préconisations du Parc naturel régional des Baronnies provençales et du Département de la Drôme, garantissant une cohérence visuelle à l'échelle du territoire.

La convention triennale arrivant à son terme, le Maire propose de la renouveler pour une durée de trois ans. Il précise que le financement des panneaux est assuré à parts égales entre la Communauté de communes et le bénéficiaire (commune ou acteur privé), tandis que la pose est réalisée par la CCBDP.

*Voté à l'unanimité*

### **3/ DELIBERATION 2026-11 : RENFORCEMENT DU RESEAU BT**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

Le Maire présente un projet de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité, Territoire d'Énergie Drôme – SDED, à partir du poste de Venterol, sous la mairie. Celui-ci prévoit notamment le remplacement du transformateur existant de 250 kVA par un équipement de 400 kVA, afin d'adapter la capacité du réseau aux besoins de la commune.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 2 981,01 € HT, dont 141,95 € de frais de gestion, sans participation de la commune, puisque les travaux seront intégralement financés par le SDED. Le Maire propose d'approuver ce projet et son plan de financement.

*Voté à l'unanimité*

### **4/ DELIBERATION 2026-12 : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – TRANSFERT MAITRISE D'OUVRAGE**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

Le Maire rappelle qu'à l'automne 2025, la commune de Nyons a été mise en demeure par l'État de réaliser un schéma directeur d'assainissement, devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2025. Il précise que Venterol, tout comme Aubres, ne dispose pas non plus de ce schéma, alors même que ces deux communes sont raccordées à la station d'épuration de Nyons. Dans ce contexte, la réception d'une mise en demeure similaire apparaît comme imminente. Par souci de cohérence territoriale, mais aussi afin de faciliter les aspects techniques, administratifs et budgétaires, il est

proposé que les trois communes conduisent cette étude de manière commune, sous pilotage de Nyons.

Le Maire déclare que le schéma directeur d'assainissement constitue un outil stratégique indispensable : il permet de dresser un diagnostic complet des réseaux, d'identifier les dysfonctionnements, de planifier les travaux à engager et de prioriser les investissements à moyen et long terme, tout en répondant aux exigences réglementaires. Il affirme qu'un tel document deviendra prochainement obligatoire pour toute demande de subventions, à l'instar de ce qu'il se fait avec l'eau potable.

L'étude, d'une durée d'environ un an, du printemps 2025 au printemps 2026, sera confiée au cabinet NALDEO, retenu à l'issue de la procédure lancée par Nyons. Le Maire souligne que ce cabinet connaît déjà bien Venterol, puisqu'il est en charge du schéma directeur d'eau potable, qui devrait s'achever en avril-mai de cette année. Monsieur GRAS précise que, pour Venterol, l'étude devrait être conduite rapidement dans la mesure où les réseaux sont bien identifiés, les premiers ayant été réalisés il y a une trentaine d'années sous le mandat de Robert Bertrand.

Madame DIJON demande si cette dépense figure dans les investissements inscrits au budget prévisionnel 2026. Le Maire précise qu'elle figurera au programme 2027, mais pas cette année. La commune de Nyons avancera, en effet, les frais et facturera ensuite aux communes partenaires leurs participations à l'issue de l'étude, déduction faite des subventions perçues.

Sur le plan financier, le montant de la part revenant à Venterol est estimé à 16 719 € HT. Le Maire indique que Nyons sollicitera des subventions à hauteur de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau et du Département. Sous réserve de l'obtention de ces financements et hors éventuelles plus-values dans le cadre du marché public, la participation communale serait ramenée à 3 343,80 € HT.

*Voté à l'unanimité*

#### **5/ DELIBERATION 2026-13 : CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PREMIERE CLASSE**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe, dans le cadre de la promotion de Monsieur Marc TACHON, agent communal qui totalisera, en novembre prochain, 25 années de service au sein de la commune.

Il précise que l'intéressé remplit les conditions statutaires pour accéder à ce grade depuis une dizaine d'années, tout en rappelant que ce type d'avancement n'a rien d'automatique et relève de l'appréciation de l'employeur. Il indique avoir identifié cette possibilité à la suite d'une revue complète des dossiers RH, engagée avec l'appui du Centre de gestion en septembre dernier.

Le Maire propose de procéder à cette promotion, au regard de la longévité de l'agent, de sa connaissance du territoire, de sa polyvalence, ainsi que de son implication. Monsieur GRAS ajoute que son attitude se montre particulièrement positive depuis plusieurs années.

Le passage au grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe s'effectuera à l'échelon 7, indice brut 478, indice majoré 420, correspondant à un salaire brut mensuel de 2 067,57 €, soit une revalorisation de 54,16 € brut.

Madame TOURRE souligne qu'au-delà du montant, cette évolution constitue une marque de reconnaissance importante des élus à cet agent. Madame SAILLANT ajoute qu'elle aura également un impact favorable sur les droits à la retraite de l'agent.

*Voté à l'unanimité*

#### **6/ DELIBERATION 2026-14 : CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON-COMPLET**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial à mi-temps, sous contrat, jusqu'à la fin de l'année 2026, avec possibilité de renouvellement. Ce poste concerne Monsieur Sylvain Delisle, qui assure actuellement le remplacement de Monsieur Mathys Testoud-Girard depuis novembre 2025, durant sa période de convalescence. Le Maire précise que ce dernier reprendra ses fonctions à temps plein à compter du 04 avril.

Il souligne la nécessité de disposer d'un troisième agent technique au regard des besoins de la commune. Venterol s'étend en effet sur près de 32 km<sup>2</sup>, comprend trois hameaux, environ 45 km de réseau d'eau potable, et connaît une activité soutenue, notamment en période estivale. Dans ce contexte, il propose de tester une organisation reposant sur deux agents à temps plein et un agent à mi-temps, à compter d'avril 2026.

Le Maire présente les conditions de rémunération, établies sur la base de l'échelon 1 (indice brut 367, indice majoré 366), correspondant à un salaire brut mensuel de 1 801,74 € pour un temps complet, soit proratisé à mi-temps.

*Voté à l'unanimité.*

**M49 – BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT**

**BUDGET EAU-ASS COMPTE ADMINISTRATIF 2025  
ET BUDGET PREVISIONNEL 2026**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		BP 2025	VC/DM 2025	CA 2025	BP 2026
		en euros		Réalisé	en euros
<b>DEPENSES</b>					
O11	Ch. à caract. généré	130 000,97 €		103 607,44 €	136 521,00 €
O12	Charges de personnel	14 000,00 €	300,00 €	14 282,84 €	15 000,00 €
O14	Prélèvement GIR	13 600,00 €		13 517,00 €	14 500,00 €
O42	Opérations d'ordre entre sections	60 000,00 €		59 894,76 €	65 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00 €		3,52 €	12 000,00 €
66	Charges financières	8 000,00 €		6 128,04 €	7 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €		1 238,71 €	3 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €		860,30 €	1 500,00 €
	(a)	241 600,97 €		199 532,61 €	
022/22	Réserve Dépenses imprévues	10 000,00 €	300,00 €		- €
O23	VIREMENT A LA SECT INVEST	141 746,00 €			170 141,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		393 346,97 €		199 532,61 €	424 662,00 €
<b>RECETTES</b>					
O42	Opérations d'ordre entre sections	17 000,00 €		13 431,00 €	17 000,00 €
70	Produits des Services	201 500,00 €		208 670,73 €	207 500,54 €
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations				
75	Autres produits	1 500,00 €		2 495,69 €	1 400,00 €
77	Produits exceptionnels	- €			
78	Reprises sur amortissements	- €		349,68 €	
	(b)	220 000,00 €		224 947,10 €	
OO2	Excédents antérieurs reportés	173 346,97 €			198 761,46 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		393 346,97 €		224 947,10 €	424 662,00 €
DEFICIT FONCTIONNEMENT (b-a)				0,00 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (b-a)				25 414,49 €	
EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISES 1068					
EXCEDENT ANTERIEUR 2024				173 346,97 €	
RESULTAT A AFFECTER 2025				198 761,46 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		BP 2025		CA 2025	BP 2026
<b>DEPENSES</b>				Réalise	
10	Dotation fonds divers				
16	Capital d'emprunts DM	28 000,00 €		27 800,37 €	29 000,00 €
20	Immo. incorp.PLU				
21	Immobilisations corpo.	35 000,00 €		17 542,74 €	65 650,00 €
23	Immobilisations en cours	288 546,00 €	10,00 €	48 064,20 €	282 585,00 €
40	Opérations ordre entre sections	17 000,00 €		13 431,00 €	17 000,00 €
	(c)	368 546,00 €		106 838,31 €	
020/20	Réserve dépenses imprévues	20 000,00 €	10,00 €		
OO1	Déficit investissement reporté				
<b>TOTAL DEPENSES (e)</b>		388 546,00 €		106 838,31 €	394 235,00 €
<b>RECETTES</b>					
OO1	Excédent invest. Antérieur reporté	5 629,17 €			68 293,65 €
10	Dotation FCTVA TLE	10 000,00 €		109 608,03 €	19 000,35 €
1068	Excédent de foncion. Capitalisés	99 370,83 €			
<b>Total 10</b>		109 370,83 €		109 608,03 €	19 000,35 €
13	Subventions d'investissement	71 800,00 €			71 800,00 €
16	Emprunts				
40	Opérations ordre entre sections	60 000,00 €		59 894,76 €	65 000,00 €
	(d)	246 800,00 €		169 502,79 €	
O21	VIREMENT SECTION FONCTIO	141 746,00 €		0,00 €	170 141,00 €
<b>TOTAL RECETTES (f)</b>		388 546,00 €		169 502,79 €	394 235,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (d-c)				62 664,48 €	
EXCEDENT ANTERIEUR 2024				5 629,17 €	
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2025				68 293,65 €	
TOTAL DES SECTIONS 2025				88 078,97 €	
RESULTAT CLOTURE 2025				267 055,11 €	

**7/ DELIBERATION 2026-15 : M49 (EAU) – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

- Rapporteur : Denis GALLAND

Le Maire explique qu'à compter de cette année, le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion en les fusionnant, mettant ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il se retire et quitte la salle afin de laisser la présidence à Monsieur GALLAND pour le vote du CFU. Monsieur GALLAND présente le détail de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

2025	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	224 947.10	199 532.61	25 414.49	173 346.97	198 761.46
INVESTISSEMENT	169 502.79	106 838.31	62 664.48	5 629.17	68 293.65
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>394 449.89</b>	<b>306 370.92</b>	<b>88 078.97</b>	<b>178 976.14</b>	<b>267 055.11</b>

Soit un résultat de l'exercice 2025 de 88 078.97 €. Le résultat net global de clôture est donc de 267 055.11 €.

*Voté à l'unanimité*

**8/ DELIBERATION 2026-16 : M49 – AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2025**

- Rapporteur : Denis GALLAND

**FONCTIONNEMENT :**

DEFICIT FONCTIONNEMENT	0.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	25 414.49 €
EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISES 1068	
EXCEDENT ANTERIEUR 2024	173 346.97 €
<b>RESULTAT A AFFECTER 2025</b>	<b>198 761.46 €</b>

**INVESTISSEMENT :**

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	62 664.48 €
EXCEDENT ANTERIEUR 2024	5 629.17 €
EXCEDENTS CUMULE INVESTISSEMENT 2025	68 293.65 €

*Voté à l'unanimité*

## **9/ DELIBERATION 2026-17 : M49 - TARIFICATION DE L'EAU 2027**

*- Rapporteur : Denis GALLAND*

Pour la fixation des tarifs de l'eau applicables en 2027, Monsieur GALLAND rappelle que plusieurs investissements réalisés ces dernières années doivent désormais être amortis, notamment le forage du Pont de Sauve, bien que celui-ci n'ait pas abouti aux résultats escomptés.

Il souligne que ces charges d'amortissement pèsent directement sur l'excédent de fonctionnement du budget annexe, lequel a connu une diminution d'environ 10 000 euros sur les deux derniers exercices.

Dans ce contexte, et afin de préserver la capacité de financement des investissements futurs indispensables au maintien et à l'amélioration du service, Monsieur GALLAND présente aux élus plusieurs hypothèses d'évolution tarifaire.

Après échanges, les élus retiennent une augmentation de 3 %. Ce niveau d'évolution apparaît comme un point d'équilibre entre la nécessité de reconstituer progressivement les marges de manœuvre financières du service et la volonté de contenir l'impact sur les usagers. Il permet ainsi d'accompagner les besoins d'investissement à venir sans générer une hausse trop brutale des factures, tout en tenant compte du contexte économique général.

Par ailleurs, le Maire propose d'instaurer une proratisation des abonnements lors de l'ouverture des compteurs, afin de garantir une facturation plus équitable en fonction de la durée réelle d'occupation. Cette évolution vise à renforcer la lisibilité et la justesse du service rendu aux usagers. Cette proratisation se ferait au mois, tout mois entamé étant dû. Il soumet l'idée à l'approbation des élus, qui sont unanimes pour l'adopter.

### 1/ Usagers raccordés :

Prix du m<sup>3</sup> d'eau tarif Hiver (à compter du 1er octobre) : 1.75 €

Prix du m<sup>3</sup> d'eau tarif Eté (du 1er juin au 30 septembre) : 3.50 €

Prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie : 2.30 €

Forfait abonnement réseau d'eau (à compter du 1er janvier) : 99 €

Forfait abonnement réseau d'assainissement (du 1er janvier N-1 au 31 décembre N) : 104.50 €

Pour les abonnés utilisant une source d'eau privée, un forfait de 100 m<sup>3</sup> d'eau assainie sera appliqué, soit 230 €

## 2/ Tarifs forfaits pour le camping :

Forfait abonnement réseau d'eau : 792 €

Forfait abonnement réseau d'assainissement : 836 €

## 3/ Tarifs pour gîtes\* :

Forfait abonnement réseau d'eau : 49,50 € (soit 50 % du tarif)

Forfait abonnement réseau d'assainissement : 52.25 € (soit 50 % du tarif)

*\* ne concerne que les gîtes desservis derrière le compteur de l'habitation des propriétaires. Les gîtes indépendants seront facturés au tarif commun.*

## 4/ Divers :

La taxe de raccordement à l'assainissement : 2 500.00 €

Les frais de pose d'un compteur : 200.00 €

Les frais pour une intervention lors d'un changement d'abonné : 50.00 €

*Voté à l'unanimité*

## **10/ DELIBERATION 2026-18 : M49 – TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS 2026**

*- Rapporteur : Denis GALLAND*

*Monsieur GALLAND présente aux élus les travaux qui sont inscrits au programme des Investissements 2026 du Budget Eau et Assainissement.*

Travaux	Montant TTC	Imputation
Surpresseur Combe de Sauve	2 000.00 €	2156
Surpresseur Les Estangs	10 000.00 €	2156
Surpresseur Saint-Jean	7 300.00 €	2156
Compteur de ligne Grioux	3 600.00 €	2156
Raccordement EU La Clastre	6 000.00 €	2156
Entretien de trois pompes Château Ratier	6 000.00 €	2156
Remise en service sectorisation	3 300.00 €	2156
Compteur télérelève	10 000.00 €	2156
Recherche en eau potable	50 000.00 €	2315
<b>TOTAL</b>	<b>98 200.00 €</b>	

*Voté à l'unanimité*

**11/ DELIBERATION 2026-19 : M49 – APPROBATION BUDGET DE L’EAU 2026**

*- Rapporteur : Denis GALLAND*

Monsieur GALLAND expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget Eau et Assainissement pour 2026.

BP 2026	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	394 235.00	394 235.00
FONCTIONNEMENT	424 662.00	424 662.00
TOTAL	818 897.00	818 897.00

*Voté à l'unanimité*

**M57 – BUDGET GENERAL**

**BUDGET COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2025  
ET BUDGET PREVISIONNEL 2026**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2025</b>	<b>VC/DM 2025</b>	<b>CA 2025</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 2026</b>
		<b>en euros</b>		<b>Réalisé</b>		<b>en euros</b>
<b>DEPENSES</b>						
O11	Ch. à caract. généré	248 250,00 €	-2 470,00 €	183 938,46 €		259 580,00 €
O12	Charges de personnel	292 500,00 €		273 300,04 €		306 509,00 €
O14	Atténuations de produits	83 694,00 €	2 350,00 €	86 036,00 €		85 794,00 €
O42	Opérations d'ordre entre sections	25 000,00 €		10 945,17 €		12 250,00 €
65	Autres charges de gestion courante	121 802,00 €		104 783,37 €		123 000,00 €
66	Charges financières	6 000,00 €		5 933,21 €		4 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €		1 792,47 €		3 000,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	- €	120,00 €	113,69 €		200,00 €
(a)		<b>780 246,00 €</b>		<b>666 842,41 €</b>		
022/22	Réserve Dépenses imprévues					
O23	VIREMENT A LA SECT INVEST	472 831,35 €				541 507,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 253 077,35 €</b>		<b>666 842,41 €</b>		<b>1 336 340,00 €</b>
<b>RECETTES</b>						
O13	Atténuations de charges	1 000,00 €		6 040,48 €		
42	Opérations d'ordre entre sections					
70	Produits des Services	79 500,00 €		95 672,10 €		80 000,89 €
73	Impôts et taxes	14 978,00 €		45 633,87 €		34 000,00 €
731	Impositions directes	498 844,00 €		500 801,00 €		491 000,00 €
74	Dotations et participations	166 400,00 €		144 256,35 €		133 400,00 €
75	Autres produits	40 000,00 €		57 487,23 €		50 000,00 €
76	Produits bancaires			5,97 €		
77	Produits exceptionnels			3 040,37 €		
(b)		<b>800 722,00 €</b>		<b>852 937,37 €</b>		<b>788 400,89 €</b>
OO2	Excédents antérieurs reportés	452 355,35 €				547 939,11 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 253 077,35 €</b>		<b>852 937,37 €</b>		<b>1 336 340,00 €</b>
DEFICIT FONCTIONNEMENT (b-a)				0,00 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (b-a)				186 094,96 €		
EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISES 1068				90 511,20 €		
EXCEDENT ANTERIEUR 2025				452 355,35 €		
RESULTAT A AFFECTER 2025				638 450,31 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>		<b>BP 2025</b>		<b>CA 2025</b>		<b>BP 2026</b>
				<b>Réalisé</b>		
10	Dotation fonds divers					
16	Capital d'emprunts DM	32 000,00 €		31 729,68 €		34 000,00 €
20	Immo. incorp.PLU	24 000,00 €		3 840,00 €		17 000,00 €
204	Sub equip versées	2 500,00 €		1 181,82 €		2 500,00 €
21	Immobilisations corpo.	428 489,00 €		128 905,50 €	79 220,00 €	517 904,00 €
23	Immobilisations en cours	167 538,35 €		15 120,00 €		110 896,80 €
40	Opérations ordre entre sections					
(c)		<b>654 527,35 €</b>		<b>180 777,00 €</b>		
020/20	Réserve dépenses imprévues					
OO1	Déficit investissement reporté	96 750,17 €				40 013,20 €
<b>TOTAL DEPENSES (e)</b>		<b>751 277,52 €</b>		<b>180 777,00 €</b>		<b>722 314,00 €</b>
<b>RECETTES</b>						
OO1	Excédent invest. Antérieur reporté			- €		
10	Dotation FCTVA TLE	16 600,00 €		205 295,97 €		19 000,00 €
1068	Excédent de foncion. Capitalisés	186 851,17 €				90 511,20 €
<b>Total 10</b>		<b>203 451,17 €</b>		<b>205 295,97 €</b>		<b>109 511,20 €</b>
13	Subventions d'investissement	49 995,00 €		21 272,83 €	28 722,00 €	59 045,80 €
16	Emprunts					
24	Produits cession					
40	Opérations ordre entre sections	25 000,00 €		10 945,17 €		12 250,00 €
(d)		<b>278 446,17 €</b>		<b>237 513,97 €</b>		<b>180 807,00 €</b>
O21	VIREMENT SECTION FONCTIO	472 831,35 €				541 507,00 €
<b>TOTAL RECETTES (f)</b>		<b>751 277,52 €</b>		<b>237 513,97 €</b>		<b>722 314,00 €</b>
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (d-c)				56 736,97 €		
DEFICIT ANTERIEUR 2024				-96 750,17 €		
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2025				-40 013,20 €		
TOTAL DES SECTIONS 2025				242 831,93 €		
RESULTAT CLOTURE 2025				598 437,11 €		

## **12/ DELIBERATION 2026-20 : M57 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

- Rapporteur : Denis GALLAND

Le Maire explique qu'à compter de cette année, le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion en les fusionnant, mettant ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il se retire et quitte la salle afin de laisser la présidence à Monsieur GALLAND pour le vote du CFU. Monsieur GALLAND présente le détail de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

2025	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	852 937.37	666 842.41	186 094.96	452 355.35	638 450.31
INVESTISSEMENT	237 513.97	180 777.00	56 736.97	-96 750.17	-40 013.20
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 090 451.34</b>	<b>847 619.41</b>	<b>242 831.93</b>	<b>604 041.74</b>	<b>598 437.11</b>

Soit un résultat de l'exercice 2025 de 242 831.93 €. Le résultat net global de clôture est donc de 598 437.11 €.

*Voté à l'unanimité*

## **13/ DELIBERATION 2026-21 : M57 – AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2025**

- Rapporteur : Denis GALLAND

### FONCTIONNEMENT :

DEFICIT FONCTIONNEMENT	0.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	186 094.96 €
EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISES 1068	90 511.20 €
EXCEDENT ANTERIEUR 2024	452 355.35 €
<b>RESULTAT A AFFECTER 2025</b>	<b>638 450.31 €</b>

### INVESTISSEMENT :

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	56 736.97 €
DEFICIT ANTERIEUR 2024	-96 750.17 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2025	- 40 013.20 €

*Voté à l'unanimité*

**14/ DELIBERATION 2026-22 : M57 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

- Rapporteur : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND appelle à la stabilité fiscale. Celle-ci s'inscrit dans la continuité d'une gestion rigoureuse et maîtrisée des finances communales, durant la précédente mandature. Elle repose notamment sur une organisation efficiente des services municipaux, la polyvalence et l'implication des agents, ainsi que sur l'engagement constant des élus, qui évitent de recourir à des prestations de service parfois coûteuses.

Il souligne que cette discipline budgétaire permet de préserver une capacité d'autofinancement élevée, sans recourir à une augmentation des taux d'imposition, malgré un contexte toujours marqué par la baisse progressive des dotations de l'État et la hausse continue des charges de fonctionnement (énergie, assurances, charges patronales, etc.).

Il précise par ailleurs que, indépendamment des taux votés par la commune, les bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels feront l'objet d'une revalorisation automatique de 0,8 % en 2026, conformément aux dispositions fixées par l'État.

Au regard du niveau élevé de l'excédent de fonctionnement constaté, ainsi que de l'évolution des bases fiscales, Monsieur GALLAND propose de ne pas augmenter l'impôt et de reconduire, pour l'année 2026, les taux des taxes directes locales à leur niveau actuel, à savoir :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 25,16 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 52,43 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 15,87 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24,93 %

*Voté à l'unanimité*

**15/ DELIBERATION 2026-23 : M57 – TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS 2026**

- Rapporteur : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND dresse l'inventaire des travaux d'investissements programmés pour 2026.

TRAVAUX	PREVISION TTC	IMPUTATION
<i>Cimetières (agrandissement Novézan, mur Venterol)</i>	95 000.00 €	2111
<i>Local Poubelle Cimetière de Venterol</i>	3 200.00 €	21316
<i>WC publics Place du Château</i>	70 000.00 €	21318
<i>Panneaux photovoltaïques Ecole-mairie</i>	40 000.00 €	21312
<i>Ombrières photovoltaïques parking</i>	110 000.00 €	2152
<i>Matériel technique</i>	8 000.00 €	2188

Serrures contrôle d'accès	1 000 €	2188
Équipement cantine	3 000.00 €	2188
Équipement école	10 000.00 €	2184
Chauffage et Plomberie école	3 025.00 €	21312
Médaille Monnaie de Paris	7 000.00 €	2188
Rose de Venterol	7 000 €	2051
Aménagement lavoir	1 500.00 €	2181
Mobilier extérieur centre bourg	12 000 €	2181
Travaux resurfaçage entrée terrain St-Jean	9 000.00 €	2152
Sécurisation abribus (lumière)	3 000 €	21578
La Clarinette	45 176.00 €	2188
Étude Saint-Jean III	16 000 €	2031
Provision DFCI	12 000.00 €	21568
DECI	5 783.00 €	21568
PLU	10 000.00 €	202
<b>TOTAL</b>	<b>471 684.00 €</b>	

*Voté à l'unanimité*

**16/ DELIBERATION 2026-024 : M57 – APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026**

*- Rapporteur : Denis GALLAND*

Monsieur GALLAND expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

BP 2026	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	722 314.00	722 314.00
FONCTIONNEMENT	1 336 340.00	1 336 340.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 058 654.00</b>	<b>2 058 654.00</b>

*Voté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

**Prochaine réunion du Conseil municipal : avril 2026**